

PETITES ENTREPRISES Améliorez vos résultats



Termes et conditions

Pour être admissibles à l'offre d'une durée limitée, tous les participants doivent accepter d'adhérer à un plan de paiement préautorisé et une carte de crédit valide est requise. D'autres critères d'admissibilité peuvent être établis par Loomis Express de temps à autre.

L'économie totale de 50 % peut varier en fonction du tarif/de la tarification en vigueur pour les clients actuels. Les économies estimées sont basées sur un rabais de 40 % appliqué aux tarifs de Loomis Express tels que publiés dans le guide des tarifs nationaux et internationaux de Loomis Express en vigueur au moment de l'expédition. De plus, jusqu'à la fin de l'année 2022, une remise supplémentaire de 10 % (50 % au total) sera accordée aux nouveaux comptes d'entreprise ouverts le ou après le 25 mars 2022 qui dépensent entre 1 000 \$ et 9 999 \$, de la date d'ouverture du compte au 31 décembre 2022, sur les services terrestres ou express (à l'exclusion des suppléments, des frais de manutention spéciaux, des droits, des taxes ou d'autres frais supplémentaires).

En cas de divergence entre le calcul d'un rabais par Loomis Express et le calcul du rabais par une autre partie, le calcul de Loomis Express prévaut. L'offre est offerte pour une durée limitée et uniquement aux clients admissibles pour certains envois au Canada. Cette offre ne peut être combinée à d'autres rabais.

Les clients Loomis Express éligibles disposant d'un numéro de compte existant peuvent s'inscrire au programme de redémarrage des petites entreprises.

Les tarifs seront calculés sur la base des tarifs publiés par Loomis Express, disponibles à l'adresse https://www.loomisexpress.com/loomship/fr/Services/RatesAndZones.